

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 27 mars 2018, à 19 h 30.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

| | |
|------------------|-----------------|
| Paul Sarrazin | Président |
| France Choinière | Vice-présidente |

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Marilyne Lafrance
Pierre Lavoie
Claude Nadeau
Marie Claude Noiseux
Geneviève Perron

| | |
|--------------------|----------------------------------|
| Marie-Josée Cornay | Commissaire-parent au secondaire |
| Mélanie Huard | Commissaire-parent CCSEHDAA |
| Suzie Lambert | Commissaire-parent au primaire |
| Pascal Lavigne | Commissaire-parent |

Commissaires absents :

Danny Lamoureux
Serge Poirier

Sont également présents :

| | |
|---------------------|--|
| Eric Racine | Directeur général |
| Alain Bachand | Directeur général adjoint |
| Carl Morissette | Directeur général adjoint, services éducatifs |
| Guy Tardif | Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire |
| Me Katherine Plante | Secrétaire générale |

| | |
|----------------------|---|
| Mario Beauvais | Directeur, service des ressources matérielles |
| Anick Hétu | Directrice, service des ressources humaines |
| Nathalie Paré | Directrice, service des ressources financières |
| Paule-Andrée Bouvier | Directrice, service des communications et des affaires corporatives |

| | |
|------------------|---|
| Isabelle Charest | Coordonnatrice, service des communications et des affaires corporatives |
|------------------|---|

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

20CC1718-088

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux appuyé par Monsieur Marc Gagnon

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Le point 7.2.1 *Demande de révision de décision # 17-18-001* est retiré.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20CC1718-089

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 20 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Monsieur Claude Dubois

D'ADOPTER le procès-verbal avec les modifications suivantes :

Au point 7.1 *Parole au Conseil des commissaires*, indiquer « Monsieur Marc Gagnon **discute de** la remise des prix Pauvreté et souligne les récipiendaires ».

Adopté à l'unanimité.

3.2 **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en compte par l'administration.

4. POINTS DE DÉCISION

4.1 **POLITIQUE 3.9 – RÉAMÉNAGEMENT DES SECTEURS SCOLAIRES**

20CC1718-090

4.1.1 **RÉVISION DES SECTEURS SCOLAIRES – GRANBY**

Monsieur Paul Sarrazin souligne la diminution notable du nombre d'élèves affectés par la révision des secteurs scolaires, passant de 454 à 358 enfants. Il ajoute que les commentaires soumis par le public ont été pris en compte par l'administration et que certaines demandes ont pu être répondues favorablement.

Monsieur Eric Racine renchérit à l'effet que le Conseil des commissaires a été, au cours du processus de révision, à l'écoute du public.

Monsieur Guy Tardif revient sur la proposition initiale et souligne les modifications effectuées. Il ajoute également que pour les élèves souhaitant demeurer dans leur ancienne école pour terminer leur parcours scolaire, leurs demandes hors secteur (loi 180) seront priorisées autant que faire se peut. Il indique aussi que les enfants débutant le programme Passe-Partout en 2018-2019 pourront d'ores et déjà intégrer leur future école.

CONSIDÉRANT la modification de la détermination des services éducatifs des écoles secondaires de Granby adoptée le 20 juin 2017 (# 19CC1617-146);

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques établies par le MÉES pour les écoles des municipalités de Granby, Ste-Cécile-de-Milton, Roxton Pond et de St-Alphonse de Granby;

CONSIDÉRANT la surpopulation observée dans certaines écoles;

CONSIDÉRANT le déséquilibre de la répartition de la clientèle scolaire dans certains secteurs;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil des écoles des municipalités de Granby, et de Sait-Alphonse-de-Granby;

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par la Commission scolaire dans la répartition de sa clientèle scolaire, dont :

- La recherche de l'équilibre de la clientèle scolaire résidant dans le secteur scolaire des différentes écoles et leur capacité;
- Minimiser le nombre d'élèves déplacés;
- Prévoir un nombre suffisant de places pour répondre aux prévisions démographiques du MÉES et aux projets de développements domiciliaires;
- La maximisation de l'utilisation de ses infrastructures scolaires.

CONSIDÉRANT l'avis d'intention de réviser les secteurs scolaires adopté par le Conseil des commissaires le 20 juin 2017 (# 19CC1617-143);

CONSIDÉRANT le projet adopté par le Conseil des commissaires en vue de consulter la population lors de la séance publique du 28 novembre 2017 (# 20CC1718-056);

CONSIDÉRANT la démarche de consultation prévu dans l'encadrement AE-07 Procédure de modification des secteurs scolaires;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique d'information tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 13 février 2018;

CONSIDÉRANT le dépôt de mémoires au secrétariat général;

CONSIDÉRANT les propositions verbales émises lors de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT les travaux du Conseil des commissaires tenus lors des séances de travail du 20 février, du 13 et du 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire;

Il est proposé par Madame France Choinière et appuyé par Monsieur Paul Sarrazin

36-01-30-010

D'ADOPTER la nouvelle division des secteurs scolaires pour les municipalités de Granby et de Saint-Alphonse-de-Granby présentée par le directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire en vue d'une application pour l'année scolaire 2019-2020 telle que déposée.

Un vote secret est demandé. Le président appelle le vote sur cette proposition.

| | |
|--------------|----|
| Votes Pour | 5 |
| Votes Contre | 10 |

Rejeté à la majorité.

Le Conseil des commissaires procède au vote quant à la proposition principale.

| | |
|--------------|---|
| Votes Pour | 9 |
| Votes Contre | 6 |

Adopté à la majorité.

5. MENTION DE FÉLICITATIONS

20CC1718-091

5.1 **MONSIEUR MARTIN NADEAU, COORDONNATEUR DU PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE**

CONSIDÉRANT l'implication et le dévouement de Monsieur Martin Nadeau, Coordonnateur du programme d'éducation internationale (PÉI) des écoles L'Envolée et Joseph-Hermas-Leclerc ;

CONSIDÉRANT le travail d'excellence qu'il effectue dans l'organisation du gala de remise des diplômes du programme d'éducation internationale ;

CONSIDÉRANT que cet événement a un impact positif sur nos élèves du programme d'éducation internationale et permet de faire rayonner le programme.

Il est proposé par Madame Marilyne Lafrance et appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

DE RECONNAÎTRE l'implication, l'engagement et le dévouement de Monsieur Martin Nadeau, Coordonnateur du programme d'éducation internationale des écoles L'Envolée et Joseph-Hermas-Leclerc.

Adopté à l'unanimité.

6. PAROLE AUX ÉLÈVES ET AU PUBLIC

Madame Émilie Arseneau, parent fondateur de l'école publique alternative, traite de leur visite des conseils d'établissement et de la réponse reçue. Elle souligne que de nombreux parents souhaitent la création de cette école.

Monsieur Steve Pelletier, membre du Conseil d'établissement de l'école Saint-André, traite de la révision des secteurs scolaires et remercie la Commission scolaire d'avoir tenu compte de leurs suggestions. Il déplore cependant le fait que les parents doivent se faire entendre et chercher des solutions par eux-mêmes.

Monsieur Ghislain Morin, membre du Conseil d'établissement de l'école Saint-André, indique avoir demandé à la Commission scolaire les prévisions démographiques et ne les avoir jamais obtenues. Il soutient que les commissaires sont réduits au silence.

Monsieur Hugo Fréchette, président du Conseil d'établissement de l'école de la Moisson-d'Or, prend acte des modifications.

Monsieur Happi Keundjeu, membre du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, compatit avec les parents visés par la révision des secteurs scolaires.

Madame Mélanie Beaudry, parent, remercie le Conseil des commissaires d'avoir considéré leurs demandes.

7. POINTS DE DÉCISION

7.1 POLITIQUE 1.1 – STYLE DE GOUVERNANCE

7.1.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) se tiendra les 25 et 26 mai 2018 au Centre des Congrès de Québec ;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la fédération prévoient la possibilité pour la Commission scolaire du Val-des-Cerfs de nommer cinq (5) délégués à cette assemblée ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs d'être représentée ;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires désire se conformer à la loi 20, les délégués à l'assemblée générale nommés ci-dessous assisteront seulement à l'assemblée générale ;

Il est proposé par Madame Georgette Beaugard Boivin appuyé par Madame Jeannine Barsalou

DE NOMMER comme délégués à l'assemblée générale 2018 de la Fédération des commissions scolaires du Québec avec mandat de parler pour et au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs :

1. Madame France Choinière, vice-présidente;
2. Madame Mélanie Huard, commissaire-parent EHDAA;
3. Madame Suzie Lambert, commissaire-parent primaire;
4. Monsieur Marc Gagnon, commissaire;
5. Monsieur Pascal Lavigne, commissaire-parent.

DE NOMMER Madame Marie Claude Noiseux à titre de premier substitut et Monsieur Pierre Lavoie à titre de deuxième substitut, avec les mêmes droits et privilèges.

Adopté à l'unanimité.

7.2 POLITIQUE 1.6 – STRUCTURE DES COMITÉS

7.2.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION # 17-18-001

Ce point est retiré.

7.3 RÈGLEMENT 3.0 – CONTRAINTES GLOBALES

20CC1718-093

7.3.1 FONDATION DES AMIS DE WILFRID-LÉGER

CONSIDÉRANT la demande effectuée par un groupe de personnes souhaitant instaurer une fondation à Waterloo et utiliser le nom de l'école secondaire Wilfrid-Léger, établissement d'enseignement appartenant à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ;

CONSIDÉRANT la volonté des fondateurs de dédier leurs dons à l'école et de mettre cette dernière en valeur ;

CONSIDÉRANT la résolution CE1718-964 adoptée par le Conseil d'établissement de l'école le 20 février 2018 appuyant cette démarche ;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil des commissaires de permettre à une entité d'utiliser le nom d'un établissement de la Commission scolaire ;

Il est proposé par Madame Georgette Beaugard Boivin et appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

DE PERMETTRE aux fondateurs d'utiliser le nom Wilfrid-Léger, en référence à l'école secondaire de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tant et aussi longtemps que les activités de la Fondation respectent les politiques et encadrements de l'organisation ;

DE FÉLICITER les fondateurs pour cette initiative visant à appuyer financièrement les activités éducatives et les programmes de l'établissement, à favoriser les projets présents et à venir, à mettre en valeur l'école et faire profiter les élèves et la communauté de Waterloo de ses installations.

Adopté à l'unanimité.

7.4 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

20CC1718-094

7.4.1 COMITÉ DE SÉLECTION – SITE WEB

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire de faire la mise à jour du site Web ;

CONSIDÉRANT le mode d'adjudication « Rapport qualité-prix » selon le prix ajusté le plus bas, un comité de sélection est nécessaire ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les comités de sélection ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

D'AUTORISER la composition d'un comité de sélection pour l'octroi d'un contrat de services pour la mise à jour du site Web comme suit :

- deux représentants de la commission scolaire ;
- un représentant externe ;
- un secrétaire du comité de sélection.

DE PROCÉDER à l'appel d'offres requis pour la conclusion d'un contrat de services pour la mise à jour du site Web selon la *Gouvernance par politiques axées sur les résultats*.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-095

7.4.2 INSPECTION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – REGROUPEMENT DES PARTENAIRES, PHASE I

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est mandatée par les partenaires pour l'inspection et l'entretien du réseau de fibre optique phase I ;

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de services de plus de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution # 10CE1516-026 qui confirme un contrat de services à la firme Xittel Télécommunications Inc. pour un terme de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des technologies de l'information et organisation scolaire et du transport scolaire a été mandaté par la résolution # 10CE1516-026 du Comité exécutif pour négocier un contrat de gré à gré pour une période de cinq (5) ans en date du 1^{er} septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la convention de construction et d'opération d'un lien de fibre optique de la Phase I qui nous oblige à transiger avec la compagnie Xittel Télécommunications Inc. ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Madame Georgette Beaugard Boivin

D'OCTROYER à la firme *Xittel Télécommunications Inc.* de Trois-Rivières le contrat de services pour l'inspection et l'entretien du réseau de fibre optique du regroupement des partenaires de la Phase I au montant approximatif avant taxes de 250 000 \$ pour une durée de cinq (5) ans en date du 1^{er} septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-096

7.4.3 INSPECTION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – REGROUPEMENT DES PARTENAIRES, PHASE 2

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est mandatée par les partenaires pour l'inspection et l'entretien du réseau de fibre optique phase 2 ;

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de services de plus de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT l'arrivée à terme du contrat de Infrastructel Inc. le 30 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT que nous voulons arriver à terme le 30 juin 2021, nous aurions un contrat de quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT que conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les contrats de services comportant un terme supérieur à trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT la convention de construction et d'opération d'un lien de fibre optique de la Phase 2 qui nous oblige à transiger avec la compagnie Infrastructel Inc.;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Monsieur Claude Dubois

D'OCTROYER à la firme *Infrastructel Inc.* de Longueuil le contrat de services pour l'inspection et l'entretien du réseau de fibre optique du regroupement des partenaires de la phase 2 au montant approximatif avant taxes de 500 000 \$ pour une durée de 4 ans en date du 1^{er} juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 **PAROLE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Madame Marilyn Lafrance demande que la liste de présence contenue dans la synthèse de la séance publique de consultation du 13 février soit rectifiée et renvoyée à tous les parents.

Madame Georgette Beauregard Boivin souligne la 13^e édition de *Wilfrid en spectacle* de l'école Wilfrid-Léger et traite des funérailles de Madame Louise Thibault Poirier, épouse de Monsieur Serge Poirier, commissaire.

36-01-30-011

Monsieur Pierre Lavoie revient sur la compétition Robotique First tenue à Montréal. Il dépose la brochure. Il traite également du cocktail des 50 ans du CRIF, événement auquel a assisté aussi le directeur général adjoint, Monsieur Alain Bachand.

7.2 **PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur Eric Racine rétroagit sur quelques interventions faites lors du point *Parole au public*. Il indique qu'un suivi sera fait auprès des directions d'établissements afin que les rencontres des Conseils d'établissement soient accessibles au public. Il rappelle que les parents fondateurs de l'école publique alternative doivent passer par les Conseils d'établissement et obtenir l'appui d'un milieu. Il suggère aux parents de s'adresser au Comité de parent, regroupant les porte-paroles de chacun des Conseils d'établissement.

Monsieur Paul Sarrazin ajoute des informations quant aux démarches effectuées relativement au projet de l'école publique alternative et à l'écoute offerte par la Commission scolaire.

20CC1718-097

8. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux et appuyé par Madame Suzie Lambert

DE LEVER la séance ordinaire à 20 h 17.

Adopté à l'unanimité.

Président

Secrétaire générale